

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 20 octobre 2022

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>	L'an deux mille vingt-deux le Vingt du Mois d'Octobre							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	21						
Date de la convocation : 05 octobre 2022	<b>Présents</b> : Robert PISSAVY, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Pierrick ROCHE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Dimitri OCTAVIE.							
Date d'affichage : 05 octobre 2022	<b>Présents par procuration</b> : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER.							
Vote : Pour : 21	<b>Absent</b> : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.							
Contre : 0								
Abstention : 0	<b>Secrétaire de Séance</b> : Pierrick ROCHE							

**OBJET** : Personnel communal : Mise à jour du tableau des emplois

Considérant que conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les délibérations du 16 Décembre 2021 et du 04 Mai 2022, du 1<sup>er</sup> Juin 2022 et du 11 Juillet 2022 portant créations de postes ;

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des créations de postes et des nécessités des services, d'approuver le tableau des emplois ;

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_118-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve le tableau des emplois indiqué ci-dessous au 20/10/2022 :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi :	Grade :	Effectif	Catégorie (Titulaire ou contractuel)	Pourvu ou non
Attaché territorial	Attaché territorial	3 postes à temps complet	1 Titulaire 2 Contractuels	Non pourvus 1 Pourvu et 1 non pourvu
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à temps complet	2 Titulaires	Pourvu
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à temps complet	3 Titulaires	2 Pourvus et 1 non pourvu
	Adjoint administratif	2 postes à temps complet	2 titulaires	2 non pourvus
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien territorial	Technicien territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Technicien territorial	Technicien territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	1 titulaire	Pourvu
	Agent de maîtrise	1 poste à temps complet	1 titulaire	Non pourvu
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes	2 Titulaires	2 Pourvus
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	6 postes à temps complet 1 poste à 33.5h hebdomadaires 1 poste à 31.5h	6 titulaires  1 titulaire  1 titulaire	5 Pourvus 1 Non pourvu Non pourvu  Pourvu

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_118-DE

		hebdomadaires 1 poste à 28h	1 titulaire	Pourvu
		hebdomadaires 1 poste à 15.5h	1 titulaire	Pourvu
	Adjoint technique	10 postes TC	10 Titulaires 2 Contractuels	3 postes pourvus et 7 non pourvus 2 Pourvus
	Adjoint technique	4 postes à temps non complet	1 poste à 15.5 heures 1 poste à 28 heures 1 poste à 33.5 heures – Contractuel 1 poste à 33 heures – Contractuel	Non pourvus Non pourvu Pourvu Pourvu
	Adjoint technique en contrat aidé	1 poste	1 poste pourvu	
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier	Brigadier-chef principal	1 poste à temps complet	Titulaire	Pourvu
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
ATSEM	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à temps complet	2 Titulaires	Non Pourvus
	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Pourvu
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Assistant conservation patrimoine	Assistant conservation patrimoine	1 poste temps complet	Titulaire	Pourvu
Adjoint patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste temps complet	Titulaire	Non Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste temps complet	Titulaire	Non pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste à temps non complet (15 heures)	Titulaire	Pourvu
	Adjoint d'animation	1 poste à temps complet	Titulaire	Pourvu
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives	1 poste	Non titulaire	Pourvu
<b>ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI</b>				
Chargé de communication et des affaires culturelles	Chargé de communication et des affaires culturelles	1 poste	Non titulaire	Pourvu

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_118-DE

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 chapitre 012, charges de personnel.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_118-DE